



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 11.01.2019

Numéro de publication: BH07-0000000390

Canton: BE

Entité de publication:

Handelsregisteramt des Kantons Bern, Poststrasse 25, 3072 Ostermundigen

Décision en l'art. 153b ORC, YOUNES INVESTMENTS

YOUNES INVESTMENTS

CHE-114.999.481

Monbijoustrasse 70

3007 Berne

Contexte:

Sommation dans la FOSC du 21.11.2018

Décision:

1. L'entreprise individuelle « YOUNES INVESTMENTS », à Bern est radiée d'office.

2. Le fait suivant est à inscrire au registre du commerce après l'entrée en force:

YOUNES INVESTMENTS, à Bern, CHE-114.999.481, entreprise individuelle (No. FOSC 155 du 13.08.2009, Publ. 5195198). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art. 153b ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.

3. Il n'est perçu aucun émolument. Une amende d'ordre conformément à l'art. 943 CO n'est pas prononcée.

Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Berne

Poststrasse 25

3072 Ostermundigen

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai

indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jours

Point de contact:

Cour suprême du canton de Berne

Hochschulstrasse 17

Case postale 7475

3001 Berne